

**LIVRET
D'ACCUEIL**



ECOLE ÉLÉMENTAIRE

JACQUES BAUMONT



**2 RUE DE LA GARENNE
17130 MONTENDRE
05 46 49 21 50
CE.0170710E@AC-POITIERS.FR**



L'ÉCOLE AU QUOTIDIEN :

L'école ouvre le matin à 8h35. Les parents et les enfants sont attendus à l'un des portails rue de la Garenne

De 12h à 13h20, la Commune est responsable de la surveillance de la cour : les enfants jouent en récréation, encadrés par des animateurs de LA Maison Pop'.

Enfant mangeant à la cantine : le menu est affiché à l'entrée de l'école ; c'est un self- service. Les enfants sont appelés par classe. Pendant le repas, ils sont aidés et surveillés par des agents communaux.

A la fin de chaque mois, le Trésor Public adresse aux responsables légaux de l'enfant une facture correspondant au nombre de repas pris. La tarification sociale est appliquée selon les revenus des familles : pour en bénéficier, il faut obligatoirement fournir à la mairie, dès la rentrée, votre attestation de Quotient familial (CAF ou MSA). Sur demande, il est possible d'opter pour le prélèvement automatique.

Enfant ne mangeant pas à la cantine : les enfants sortent de l'école à 12h et doivent être raccompagnés entre 13h20 et 13h30.

Une aide personnalisée peut être proposée aux enfants après l'école de manière ponctuelle.

La sortie des classes s'effectue à 16h15 : les parents et les enfants sont attendus à l'un des portails rue de la Garenne.

HORAIRES DE L'ÉCOLE

8H35-12H

13H20 - 16H15

05 46 49 21 50

•• **ET POUR LA RENTRÉE...**

Un contrat d'assurance « Responsabilité civile et individuelle accident » élargi aux sorties et voyages scolaires (visites de musées, classes de découvertes, accueil périscolaire, cantine...) est obligatoire. Une attestation doit être transmise à l'école.

En début d'année scolaire, les enseignants organisent une réunion d'information dans chaque classe.

Afin d'instaurer une véritable gratuité scolaire, la commune de Montendre finance de nombreuses sorties. Il existe également une coopérative scolaire qui permet l'achat de petits matériels et contribue au financement des sorties. Elle fonctionne grâce à une cotisation (facultative) des familles et aux recettes des manifestations ou diverses actions organisées par l'école avec le soutien des parents d'élèves.

•• **LE MOT DES ENSEIGNANTS**

Votre enfant entre à la « grande école ». C'est un tournant dans sa vie, car il va apprendre à lire et à écrire. Il va petit à petit acquérir des compétences et des connaissances qui lui permettront d'accéder au collège. Il continuera d'apprendre les règles de vie et deviendra élève.

Cette réussite scolaire se joue à chaque étape de son parcours et nous avons l'ambition de faire réussir tous les élèves.

L'Ecole Jacques Baumont accueille plus de 180 élèves répartis dans 10 classes dont 1 ULIS et 1 classe ITEP. Ce dispositif permet à des enfants rencontrant des difficultés scolaires de progresser à un rythme plus adapté.

Nous demandons aux parents une collaboration avec l'équipe enseignante. La réunion de rentrée est particulièrement importante. Les enseignants, la directrice et l'association des parents d'élèves sont à votre disposition pour établir un bon climat scolaire.

•• LE RASED RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

L'équipe du RASED est composée d'un(e) maître spécialisé(e) chargé(e), avec l'enseignant de la classe, d'aider les enfants à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leurs apprentissages et dans leur vie scolaire.

•• LE CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ÉLÈVES FCPE

Notre association de parents d'élèves est affiliée à la FCPE qui défend les principes fondamentaux de gratuité et de laïcité de l'école.

Nous veillons à la bonne qualité de vie de nos enfants à l'école (problèmes d'effectifs, restauration scolaire, hygiène et santé, interclasse...) et à la mise à disposition des moyens suffisants pour l'égalité des chances face à l'enseignement.

Chaque année en octobre, des parents délégués de notre association sont élus pour représenter l'ensemble des parents au Conseil d'Ecole.

Celui-ci se réunit une fois par trimestre et permet aux parents élus d'échanger avec les enseignants et les représentants de la municipalité sur la vie scolaire.

N'hésitez pas à nous transmettre vos questions, remarques ou idées, car c'est notre rôle de parler au nom de tous les parents.

Les numéros de téléphone des parents élus sont affichés à l'entrée de l'école.

fcpe.montendre17@gmail.com

•• LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

De très nombreuses activités sont proposées par les associations à Montendre, tout au long de l'année. Pour connaître leurs activités et prendre contact, rendez-vous sur le site internet de la ville de Montendre.

•• LES ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles est à votre disposition au Relais ou en mairie.

•• LA MAISON POP'

Depuis plus de vingt ans, des bénévoles se relaient pour faire vivre une association de jeunesse et d'éducation populaire : LA Maison Pop'. Cette association agréée centre social et socio-culturel par la Caisse d'Allocations Familiales développe des activités culturelles, sportives, éducatives, ludiques, etc. pour favoriser le lien entre les habitants. Vivre-ensemble s'apprend dès le plus jeune âge, c'est pourquoi LA Maison Pop' met en œuvre des accueils collectifs de mineurs pour ses adhérents, c'est à dire ceux qui adhèrent à ses valeurs. Ces temps périscolaires sont construits en partenariat avec tous les acteurs de la communauté éducative dont les parents, qui sont les premiers éducateurs de leur enfant.

Accueil périscolaire élémentaire sur réservation :

Cet accueil agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES) est encadré par des animateurs qualifiés qui organisent des activités éducatives adaptées au rythme de l'enfant.

Les locaux sont situés dans l'école.

Ouvert le matin à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30. Le goûter est fourni.

Accueil périscolaire élémentaire (aux heures d'ouverture) :

05 46 70 45 76

Accueil de loisirs « les sept chevaliers » sur réservation :

05 46 70 45 76 (aux heures d'ouverture)

Le mercredi et pendant les vacances scolaires (de 7h30 jusqu'à 18h30), l'accueil de loisirs peut prendre en charge vos enfants. L'inscription est obligatoire et doit se faire auprès de l'association. L'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire sont payants : une participation est demandée aux parents en fonction de leurs revenus.

•• LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) 6/12 ANS

Le LAEP 6/12 ans est un espace de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole situé dans les locaux de LA Maison Pop' au 11 avenue de la Gare à Montendre.

Deux professionnels formés y accueillent conjointement les enfants de 6 à 12 ans et leurs parents ou l'adulte référent qui les accompagne. L'accès au LAEP est libre, sans inscription et gratuit. Il est ouvert le mercredi de 9h à 12h pendant la période scolaire, favorisant la rencontre et l'échange entre enfants et parents.

Ce lieu a été pensé pour encourager l'expression de chacun, partager un temps privilégié avec son enfant, faire connaissance avec d'autres familles, s'accorder une pause, une parenthèse avec son enfant hors les murs de la maison et soutenir la fonction parentale.

Renseignements :

LA Maison Pop', 11 avenue de la Gare, à Montendre.

Tél : 05 46 70 43 67.



accueil@lamaisonpop.com
lamaisonpop.com

•• DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES, SPORTIVES, ETC.

Beaucoup d'activités me sont proposées pour occuper mes loisirs. Un sport, un art : les associations locales offrent un panel varié et accessible et souvent la première séance de découverte est offerte. La liste des associations est disponible en mairie.



vers le guide des associations

•• LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Pour assurer un service public le plus adapté possible aux besoins, une instance de coordination se réunit au sein de la commission enfance jeunesse.

Sous l'égide de l'adjoint à la jeunesse, Christophe Boule, elle réunit l'ensemble des acteurs intervenant dans les écoles de Montendre : directeurs et directrices d'établissement, élus, LA Maison Pop', les représentants des parents d'élèves FCPE, les services municipaux.

C'est un lieu de discussion et d'échanges, où peuvent aussi naître des projets. Y ont été débattus les projets de rénovations des cours d'écoles, la question des repas et tout sujet que souhaitent aborder les parties prenantes de la communauté éducative.

Renseignements Mairie de Montendre 05 46 49 20 84



Plus d'informations vers le site internet de la ville de Montendre : ville-montendre.fr

LE MOT DU MAIRE

La rentrée scolaire constitue souvent un moment empreint d'appréhension, pour les élèves (tout particulièrement pour ceux qui entament leur scolarité) et leurs parents.

Afin de vous accompagner au mieux et de vous rassurer, nous avons élaboré ce document qui présente le quotidien des petits écoliers et récapitule les informations nécessaires pour une rentrée sereine.

La collectivité joue pleinement son rôle au sein de la communauté éducative : elle met à disposition des écoles publiques du 1er degré les bâtiments scolaires dont elle gère l'équipement, le fonctionnement et l'entretien, afin que les enseignants et les élèves bénéficient de locaux et d'espaces accueillants et adaptés.

Ce livret scolaire contient tous les renseignements pratiques relatifs à l'école, à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire.

Grâce à un partenariat fort entre tous les acteurs du monde éducatif, nous continuons d'apporter de nouvelles améliorations dans les bâtiments, les cours, à la cantine, avec comme seule ambition de créer et maintenir les conditions d'une scolarité épanouissante.

Nous restons à l'écoute des usagers et des acteurs du domaine éducatif pour améliorer ce qui pourrait encore l'être.

Bonne rentrée à tous et merci à tous nos personnels entièrement dévoués à la cause éducative.

**PATRICK GIRAUDEAU,
MAIRE DE MONTENDRE**

